

## LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

### SÉCHERESSE

#### Le préfet lève les mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Eure

Le préfet de l'Eure a réuni le 6ème comité ressource en eau le 28 septembre à Mesnil-en-Ouche, pour faire un point de situation sur la sécheresse dans le département, avec l'ensemble des services de l'État et des parties prenantes.

Le contexte d'amélioration de la situation au niveau des sols et des cours d'eau amène le préfet à prendre un arrêté pour lever les mesures de restriction des usages de l'eau dans le département.

Le bas niveau des nappes sera suivi avec attention au cours des prochains mois et doit conduire à un usage sobre et raisonnable de l'eau, même après la levée des mesures de restriction.

L'OFB et la DDTM ont par ailleurs souligné le bon respect de ces restrictions durant l'été. Le préfet remercie les professionnels, les collectivités et les particuliers pour leurs efforts pour limiter leur consommation d'eau.

[+ Communiqué de presse sur le site internet de la préfecture](#)



### ARMÉES



#### L'État s'engage à Val-de-Reuil pour l'avenir du site de la DGA !

Le Ministre des Armées, Sébastien Lecornu, s'est rendu le 15 septembre sur le site de la Délégation Générale de l'Armement (DGA) techniques hydrodynamiques de Val-de-Reuil, en présence d'autorités civiles, militaires et des élus locaux.

Cette visite a permis de mettre en lumière l'excellence des savoir-faire, les capacités de recherche et d'innovation remarquables des équipes de techniciens et d'ingénieurs de haut niveau présents sur le site eurois de la DGA.

Après avoir découvert le bassin de traction et l'atelier des maquettes, assisté à une démonstration du modèle réduit du futur porte-avions de nouvelle génération, le Ministre des Armées a indiqué que 50 M€ seront investis par l'État pour moderniser le site, dans le cadre de la loi de programmation militaire votée à l'été.

Pour notre département, ces 50 M€ s'ajoutent aux 158 M€ d'investissements annoncés le 14/04/2023 par le ministre, pour la base aérienne 105 pour la période 2024-2030.

## Visite du ministre allemand de la Défense dans l'Eure le 21 septembre

Jeudi 21 septembre le ministre des armées Sébastien Lecornu accueillait un hôte de marque dans l'Eure : son homologue allemand Boris Pistorius. En effet, depuis 2021 l'Eure est l'un des coeurs battants du tandem franco-allemand car elle accueille une unité militaire d'exception : l'escadron Rhin/ Rhein qui, comme son nom l'indique, est composé de locuteurs de la langue de Molière et de celle de Goethe.



Après les honneurs militaires, les hymnes nationaux, la présentation des activités détaillées des militaires de l'escadron binational de transport aérien tactique qui interviennent sur la BA105 et un temps de partage bien naturel des soldats allemands avec leur ministre, les deux responsables ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils ont indiqué avoir trouvé un accord au sujet du futur « système principal de combat terrestre ».

De quoi s'agit-il ? Concevoir puis produire ensemble le char du futur et les équipements associés. Pour ce faire, une feuille de route, une méthode de travail et un calendrier ont été fixés.

La France et l'Allemagne réaffirment ainsi avec force leur confiance indéfectible l'une en l'autre.

## SÉCURITÉ

### Suite des violences urbaines : une subvention pour le remplacement des caméras de vidéoprotection endommagées

L'État apporte une aide financière au remplacement des caméras endommagées, pour les communes dont les équipements de vidéoprotection de la voie publique ont été pris pour cible lors des épisodes de violences urbaines survenus cet été.

**Les opérations de remplacement de caméras vidéos dédiées à la vidéoprotection de la voie publique peuvent en bénéficier, lorsque les dégradations sont imputables à la vague de violences urbaines survenue à partir du 27 juin 2023.**

Cette subvention peut prendre en charge jusqu'à 50% du coût de remplacement de chaque caméra endommagée, dans la limite de 10 000 € du coût unitaire.



- + Les dossiers de financement et les demandes de précisions peuvent être adressées à Jules Pietrzak ou Nicolas Dangelo à l'adresse courriel suivante : [pref-fipd@eure.gouv.fr](mailto:pref-fipd@eure.gouv.fr)  
Modèle de demande de subvention : [site www.cidpr.gouv.fr](http://www.cidpr.gouv.fr)



## Passage de la flamme olympique dans l'Eure au début du mois de juillet 2024 : focus sur l'événement

Le territoire eurois accueillera le 6 juillet 2024, à l'initiative du conseil départemental, le passage de la flamme olympique. A cette occasion, deux convois mettant en valeur le patrimoine et l'engagement sportif des communes traversées seront organisés.

Il apparaît d'ores et déjà que le niveau de mobilisation des forces de sécurité intérieure permettra difficilement de sécuriser d'autres événements.

Aussi, conformément aux instructions ministérielles, les communes du département de l'Eure sont invitées à reporter toute autre manifestation prévue à cette date dès lors que ces manifestations nécessiteront une sécurisation par la police nationale ou la gendarmerie nationale.

+ Contacter le cabinet du préfet de l'Eure en cas de difficulté : [pref-sidpc@eure.gouv.fr](mailto:pref-sidpc@eure.gouv.fr)

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE



### La DREAL Normandie partenaire des associations pour la transition et la planification écologiques

Le Gouvernement a initié une démarche globale de planification écologique. Il indique que, pour réussir, « une part importante du plan pour la transition écologique relève de l'adoption de comportements et usages sobres, et la sensibilisation et la formation constituent une étape essentielle à l'atteinte de ces objectifs ».

Dans ce cadre, la DREAL Normandie poursuit une stratégie spécifique visant à développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sur le territoire normand et

appuie les actions des associations qui œuvrent pour la transition et la planification écologique :

- elle mène un partenariat technique et financier solide avec le réseau normand des associations qui agissent pour l'EEDD,
- elle est partenaire du rectorat de Normandie et de l'OFB pour l'EEDD : généralisation de la labellisation des établissements scolaires, développement des aires éducatives scolaires, chantiers de jeunes bénévoles environnementaux etc.
- elle participe aux travaux de l'Espace normand de coopération pour accompagner la transition écologique (ENCATE).

En 2023, la DREAL a apporté un appui financier à 27 projets en Normandie, pour un montant total de 157 600 €.

+ [Actions de la DREAL et le bilan du soutien financier apporté en 2023](#)

## Le loup qui avait vécu dans l'Eure tué... en Saône-et-Loire !

Les jeunes loups, en recherche de territoire pour fonder une nouvelle « famille », sont connus pour leur forte mobilité. Ils peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres depuis leur meute d'origine avant de s'installer sur un territoire, y séjourner temporairement et repartir ou s'y installer durablement. C'est ce qui s'est passé en Normandie entre 2020 et 2022.



Les analyses génétiques de poils et observations issues du travail d'investigation mené sur le terrain par les services de l'État dont ceux de l'Office français de la biodiversité (OFB), ont montré que de 2020 à février 2021, un loup avait séjourné dans le Pays de Bray en Seine-Maritime puis d'avril à novembre 2021 dans l'Eure, dans les environs de Bernay. Ce même individu était ensuite revenu sur son territoire de Seine-Maritime de janvier à août 2022. Les services de l'État n'avaient plus de signalements de l'animal depuis, jusqu'à ce que de nouvelles analyses génétiques réalisées dans le cadre du réseau national loup-lynx indiquent que ce loup avait été abattu en Saône-et-Loire, en mai 2023, dans le cadre d'un tir dérogatoire de défense de troupeau. Soit à plus de 450 km de la Normandie !

Il n'y a plus actuellement d'indices de présence de loup dans l'Eure – ni en Seine-Maritime –, mais l'animal étant mobile il n'est pas impossible que la présence de l'espèce soit à nouveau signalée dans le département dans les mois ou années à venir.

En cas d'observation supposée de loup ou d'indices de sa présence, contactez le service départemental de l'Office français de la biodiversité. Les données collectées permettent le suivi de l'espèce au niveau national et d'enclencher une indemnisation en cas de dommage sur troupeau domestique.

+ [Contacter l'OFB](mailto:sd27@ofb.gouv.fr)  
[sd27@ofb.gouv.fr / 02 32 52 05 08](mailto:sd27@ofb.gouv.fr)



## Augmentation de l'aide "Ma prim' rénov sérénité" pour les rénovations énergétiques des logements

Pour tenir compte de l'inflation sur le coût des travaux de rénovation, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) vient d'adopter une revalorisation exceptionnelle des financements en faveur des travaux de rénovation énergétique réalisés dans le cadre de MaPrimeRénov' Sérénité.

Afin de permettre aux ménages aux revenus modestes et très modestes de s'engager dans une rénovation énergétique globale de leur logement, le plafond des travaux financés avait été augmenté de 30 000 à 35 000 € HT en janvier 2023.



Depuis le 1er octobre 2023, les ménages aux revenus modestes et très modestes qui réalisent une rénovation globale peuvent bénéficier d'une aide plus avantageuse :

- pour les ménages aux revenus très modestes : le taux de financement est porté à 65% du montant des travaux contre 50% auparavant ;
- pour les ménages aux revenus modestes : le taux de financement est porté à 50% du montant des travaux contre 35% auparavant.

Cette évolution permet d'augmenter le montant de la subvention perçue par les ménages qui bénéficieront en moyenne d'une aide revalorisée d'environ 4 300 € ce qui conduira à une subvention moyenne de près de 18 600 € pour un ménage aux ressources très modestes et 14 500 € pour un ménage aux ressources modestes.

+ Informations sur : [France-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

Contactez le numéro de téléphone national : 0 808 800 700, pour être mis en relation avec un conseiller France Rénov', qui répondra aux questions et pourra orienter vers un Accompagnateur Rénov' présent dans le département de l'Eure.



## Accélération du déploiement des énergies renouvelables dans l'Eure

Notre pays est confronté à une triple urgence climatique, énergétique et géopolitique, qui rend nécessaire le développement accéléré des énergies renouvelables.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 qui vise notamment à planifier le développement des énergies renouvelables en remettant les territoires et les collectivités au centre des décisions et en donnant des leviers d'action aux élus locaux.

À ce titre, elle prévoit que les communes puissent définir des « **zones d'accélération** » des énergies renouvelables, au sein desquelles les procédures administratives seront fortement simplifiées. À l'inverse, les projets s'inscrivant hors de ces zones seront encadrés plus fortement.

La ministre de la transition énergétique a adressé à chaque maire un courrier en ce sens le 29 juin dernier.

Afin d'engager l'identification de ces zones d'accélération des énergies renouvelables, le préfet de l'Eure a présidé jeudi 14 septembre 2023 un temps d'échange avec les présidents d'EPCI - qui assurent d'ores et déjà un rôle d'animation et de pilotage sur les enjeux de transition écologique (PCAET, CRTE ...) - ainsi que les représentants des associations d'élus, le conseil départemental et les acteurs du territoire (SIEGE 27, ENEDIS ...).

Cette rencontre a été l'occasion de partager les objectifs et le calendrier de la démarche.

+ [Aller sur le site internet de la préfecture pour consulter :](#)

- [Le support de présentation](#)
- [La présentation du géoportail par le Cerema](#)

## 15 nouveaux lauréats du Fonds vert dans l'Eure !

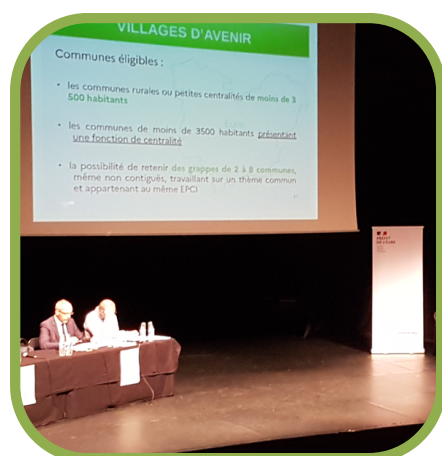
La mise en œuvre du fonds vert se poursuit dans le département de l'Eure avec 15 nouveaux lauréats :

- Développement et incitation au covoiturage sur la communauté de communes Lyons-Andelle ;
- Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie à Ménilles ;
- Mise en place d'une pompe à chaleur et changement de radiateurs de deux bâtiments communaux aux Thilliers-en-Vexin ;
- Rénovation énergétique de l'école à Saint-Germain-la-Campagne ;
- Installation d'une pompe à chaleur air/eau pour la mairie et les locaux scolaires et périscolaires à Combon ;
- Isolation extérieure des bâtiments communaux, isolation des combles et installation de pompes à chaleur à Marbois ;
- Rénovation de la salle communale à Saint-Christophe-sur-Condé ;
- Rénovation de l'éclairage public à l'Habit, Bueil, Cierrey, Croisy-sur-Eure, Epieds et Huest ;
- Installation de systèmes de défense incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations au Boulay-Morin et à Mandres.



+ [Contacter le référent Fonds vert pour la préfecture de l'Eure : pref27-fondsvert@eure.gouv.fr](mailto:pref27-fondsvert@eure.gouv.fr)

## TERRITOIRES



### Réunions pour les élus dans l'arrondissement de Bernay

Philippe Fournier-Montgieux, sous-préfet de Bernay, a organisé, le 12 septembre au théâtre le Piaf à Bernay et le 18 septembre au théâtre l'Éclat à Pont-Audemer, deux réunions destinées aux élus de l'arrondissement de Bernay.

Les réunions se sont déroulées en deux parties :

- La première a abordé le thème de la revitalisation des territoires et plus particulièrement le Fonds vert, le dispositif « village d'avenir », les Espaces France services et les Dispositifs de recueil.
- La deuxième partie fut consacrée à la sécurité avec un bilan des compagnies de gendarmerie, puis un rappel sur les réglementations relatives à l'organisation des manifestations culturelles, festives et sportives, mais aussi sur les débits de boissons, les chiens dangereux et la divagation des animaux.

Enfin, le lieutenant-colonel du Fayet de la Tour, délégué militaire départemental adjoint, a présenté les événements à venir :

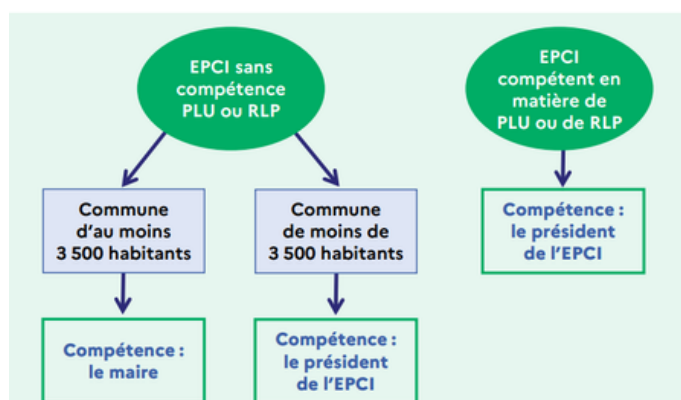
- La semaine de la mémoire du 6 au 11 novembre 2023 en partenariat avec le Conseil départemental, la préfecture et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ;
- Le projet de création d'une école de portes-drapeaux.

Plus de 60 % des élus de l'arrondissement ont répondu présents à l'invitation. Les services de la sous-préfecture de Bernay restent à la disposition des maires pour tous renseignements complémentaires.

## Modification des compétences de la Police de la publicité à compter du 1er janvier 2024

Afin de renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au 1er janvier 2024.

Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes relèvent du préfet, sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune.



À compter du 1er janvier 2024, les maires ou présidents d'EPCI seront seuls compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, selon un principe, schématisé ci-contre.

L'exercice de cette police comprend les contrôles, les éventuelles sanctions ainsi que l'instruction des déclarations et autorisations préalables.

- + Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure : [ddtm-publicite@eure.gouv.fr](mailto:ddtm-publicite@eure.gouv.fr)  
Consulter la fiche technique : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-publicite-enseignes-et-preenseignes>.

## Programme national Ponts Travaux : un nouveau dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art à hauteur de 35 M€

Dans la suite des opérations de recensement des ouvrages communaux engagées dans le cadre du Programme National Ponts 1 et 2 (pour 50 M€ au total), l'État mobilise 35 M€ supplémentaires. L'objectif est d'accompagner les collectivités lors de la réalisation de travaux de remise en état de leurs ouvrages communaux les plus dégradés et notamment ceux présentant un enjeu majeur de sécurité des usagers et de continuité des dessertes locales. En complément d'un appui au financement des travaux, cette enveloppe intègre également des actions ponctuelles d'accompagnement des collectivités locales par le Cerema, de la remise du carnet de santé des ouvrages au lancement des travaux.



Concrètement, les collectivités pourront faire parvenir leurs demandes de financement « au fil de l'eau » pour ces ouvrages depuis le site [Démarches Simplifiées](http://www.demarches-simplifiees.fr) ([www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)). Le Programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60 % des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

**Près de 32 000 communes sont éligibles au Programme National Ponts Travaux. Il s'agit de l'ensemble des communes éligibles au Programme National Ponts 1 (2021-2023) et Programme National Ponts 2 en cours.**

+ Plus d'informations : [www.cerema.fr/programmenationalpontstravaux](http://www.cerema.fr/programmenationalpontstravaux)  
Retrouvez en ligne le [communiqué de presse](#)

# EMPLOIS




## Coupe du monde de Rugby et recrutements à Pont-Audemer !

Le 21 Septembre a eu lieu un stade vers l'emploi. C'est la rencontre d'une agence Pôle emploi et d'une fédération sportive pour organiser une journée inoubliable entre des demandeurs d'emploi et des employeurs. L'objectif de la journée :

- Casser les codes du recrutement en faisant jouer des équipes de 10 personnes sous couvert d'anonymat ;
- Permettre aux demandeurs d'emploi de montrer leurs compétences au travers du sport comme leurs savoirs être, leur engagement, leur esprit d'équipe ;
- Permettre aux recruteurs d'avoir un regard et des profils différents.



La ville de Pont-Audemer a mis à disposition le complexe sportif Alexis Vastine pour réaliser les ateliers rugby proposés par la ligue normande de rugby et le comité de l'Eure.

Le jour J, sous la direction des capitaines d'équipe Pôle emploi, recruteurs et demandeurs avaient enfilé leurs joggings et chaussé leurs baskets. Avec des recruteurs sélectionnés et volontaires, une préparation des demandeurs d'emploi par les conseillers Pôle emploi de Pont-Audemer : l'essai a été transformé ! 

Les 110 participants anonymes jusqu'à la fin du déjeuner se sont retrouvés pour un job-dating l'après-midi autour des sacs de plaquage. Résultat du match : 3 à 10 profils retenus pour chaque recruteur.

Prochain rendez-vous en Décembre au stade Jesse Owen de Val-de-Reuil avec la Fédération d'athlétisme.

## TOURISME



### Cormeilles labellisée Commune touristique !

Officiellement classée pour 5 ans « Commune touristique » par arrêté préfectoral du 14 septembre 2023, la commune de Cormeilles devient ainsi la seconde commune du département après celle des Andelys à obtenir ce classement symbole de la reconnaissance d'une politique touristique d'excellence sur son territoire.

Pour être classée une commune doit respecter trois critères :

- détenir un office de tourisme classé ;
- organiser en période touristique des animations compatibles avec le statut des sites ou espaces naturels protégés, notamment dans le domaine artistique, gastronomique ou sportif ;
- disposer d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente.

Si vous souhaitez accéder aux différents avantages liés à ce classement (autorisation en matière de débit de boissons, agrément de personnel pour assister la police municipale, etc.) et rejoindre la liste des communes qui participent à l'attractivité du territoire eurois, alors déposez votre demande à la préfecture de l'Eure.

La possibilité de solliciter le classement des offices de tourisme en catégorie I ou II revient aux EPCI à fiscalité propres (cf. les modalités dans [Ligne Directe n°13](#)).



Contacts à la préfecture : Marjolaine Bellanger [marjolaine.bellanger@eure.gouv.fr](mailto:marjolaine.bellanger@eure.gouv.fr) ou [pref-elections@eure.gouv.fr](mailto:pref-elections@eure.gouv.fr)



## Focus sur les médailles d'honneur

Les trois arrêtés attribuant respectivement la médaille d'honneur du travail (MHT), la médaille d'honneur agricole (MHA) et la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC) au titre de la promotion du 14 juillet 2023 sont consultables sur le [site de la préfecture](#).

- **Que faire si l'un des administrés de votre collectivité est récipiendaire de la MHRDC ?**

Les diplômes des impétrants ayant été envoyés aux collectivités au mois de juillet 2023, une cérémonie de remise de ces diplômes peut être organisée au sein de la collectivité.

Il est aussi possible de remettre à cette occasion une médaille métallique (argent, vermeil ou or), qui peut être frappée et gravée, aux frais de l'agent ou de la collectivité en cas d'accord de celle-ci, par commande adressée à la Monnaie de Paris ou à un fabricant privé.

- **Quand et comment réaliser une demande de MHT, MHA, ou MHRDC ?**

Pour être traitée au titre de la promotion du 1er janvier 2024, votre demande devra obligatoirement et exclusivement être saisie sur la plateforme [démarches simplifiées](#) au plus tard le 15 octobre prochain.

- Pour une demande de [MHT](#)
- Pour une demande de [MHA](#)
- Pour une demande de [MHRDC](#)

+ Pour vous aider dans la saisie de votre demande, consulter le [guide de la démarche sur le site de la préfecture](#).

## ÉVÉNEMENTS

### Semaine de la mémoire du 6 au 11 novembre

Une "Semaine de la mémoire" est instituée dans le l'Eure. Elle se déroulera du 6 au 11 novembre 2023.

Cet événement sera l'occasion pour les communes qui le souhaitent de mener une action mémorielle en lien avec la commémoration du 11 novembre et ainsi de sensibiliser à la participation aux cérémonies patriotiques. Pour ce faire, la délégation militaire départementale de l'Eure adressera prochainement aux établissements scolaires et aux mairies un catalogue des ressources disponibles.

Les actions peuvent prendre diverses formes, expositions, témoignages, saynettes, projections...Le but est bien de rappeler le sens de la commémoration et l'importance de participer aux cérémonies dans la commune. Plusieurs acteurs peuvent apporter leur soutien ou leur moyens, il convient donc de les solliciter !



+ [Contacter la délégation militaire départementale de l'Eure](#).



## Fête de la science : Augustin Fresnel mis à l'honneur pendant une semaine à la mairie de Broglie

Pour la fête de la science 2023, la préfecture de l'Eure a souhaité valoriser le territoire eurois et ainsi célébrer le bicentenaire de la lentille de Fresnel (1823-2023). Cette lentille à échelon, plus légère et plus puissante, a en effet révolutionné l'équipement des phares en permettant de concentrer la lumière. Par cette invention, Augustin Fresnel, savant du XIX<sup>ème</sup> siècle né à Broglie et membre de l'Académie des Sciences, a fait rayonner la France et posé les bases de l'optique moderne.

A cette occasion, un concours scientifique et technique est organisé au lycée Augustin Fresnel de Bernay, en partenariat avec la direction académique, ainsi qu'une exposition à la mairie de Broglie sur la vie et les travaux d'Augustin Fresnel mêlant science de l'optique, applications industrielles, philatélie et curiosités.

### Horaires d'ouverture

- Vendredi 6 octobre : 18h - Vernissage en présence de monsieur le préfet
- Samedi 7 octobre : 10h - 17h
- Dimanche 8 octobre : 10h - 14h
- Du lundi 9 octobre au vendredi 13 octobre : 10h - 12h et 14h - 17h

### Adapté à un jeune public

#### Conférences "La vie et les travaux d'Augustin Fresnel" par Alain-Michel Béa

- Samedi 7 octobre 15h - 16h30
- Mercredi 11 octobre 14h - 15h30



### Entrée gratuite

#### Visites guidées (20 minutes)

- Dimanche 8 octobre à 10h30, 11h30 et 12h30.

Adresse : Mairie de Broglie  
27 place des Trois Maréchaux,  
27270 Broglie

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

